

LA SEMAINE DE LA DOCTRINE LA VIE DES IDÉES

COLLOQUES

4^e édition du concours de la Conférence nationale du grand serment - Comme chaque année, s'organise, sous l'égide de la Conférence des bâtonniers, le concours de la Conférence nationale du grand serment, en partenariat avec LexisNexis. Ce prestigieux concours national d'éloquence se tiendra le 4 novembre 2022 à Libourne et sera l'occasion de désigner les 3 nouveaux secrétaires de cette dernière.

Le numérique bousculant le droit de la musique, colloque organisé par le CEJEN, le 10 novembre 2022, au Centre Panthéon, Salle des Conseils, 12, place du Panthéon, Paris (5^e) (inscriptions avant le 30 oct. 2022 : sophie.rose.gesret@gmail.com).



OUVRAGES

Droit pénal du travail, par Alain Coeuret, agrégé des facultés de droit, Élisabeth Fortis, agrégée des facultés de droit, professeur émérite à l'université de Paris Nanterre et François Duquesne, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Strasbourg : LexisNexis, coll. Manuels, 7^e éd., 15 sept. 2022, 696 p. 43 €.



Juger le 13 Novembre - Une réponse démocratique à la barbarie, par Noëlle Herrenschildt, aquarilliste-reporter, Arthur Dénouveaux et Antoine Garapon : Éditions de la Martinière, à paraître le 10 novembre 2022, 208 p., 27€50.



Guide des procédures collectives, par Jocelyne Vallansan, conseillère à la Cour de cassation et Laurence Fin-Langer, professeur de droit privé à l'université de Caen : LexisNexis, coll. Guide, 8 sept. 2022, 450 p., 72 €.



1140

Rentrée solennelle du Collège et de l'École de droit d'Assas

Centre Vaugirard, 15 sept. 2022



© GREGOIRE CROZET

La conférence solennelle de rentrée du Collège et de l'École de droit de l'université Paris-Panthéon-Assas s'est tenue le jeudi 15 septembre 2022 au centre Vaugirard. Devant un auditoire composé d'élèves, d'Alumni, de professeurs et de praticiens, le président de l'université, le professeur **Stéphane Braconnier**, a procédé à l'ouverture de la conférence. Avec le professeur **Cécile Pérès**, directrice du Collège de droit, il a remis à deux étudiantes, élèves du Collège, à la scolarité éblouissante, un tout nouveau prix, honorant leur succès.

Puis le professeur **Pierre-Yves Gautier**, directeur de l'École de droit, a présenté à l'assistance l'invité, **Hervé Temime**, avocat au barreau de Paris, Alumni de l'université, « star » du Barreau et cependant, resté modeste, généraliste, se partageant entre les dossiers de droit pénal et d'autres plus civilistes, surtout, capable d'admirer et de s'effacer derrière les grands aînés, qui l'ont tant inspiré.

« *Avocat est un métier de transmission* » commença précisément par relever Hervé Temime. Puis il a démontré ce passage de science de la conviction, transcendant les générations, en faisant un portrait de l'avocat marseillais, Me Emile Pollak, qui s'illustra dans tant de procès d'Assises, par sa personnalité, son allure, son improvisation. Il fut « *une voix extraordinaire, (...) une gueule, (...) un artiste* ». La voix, a-t-il rappelé, est « *essentielle dans ce métier* », spécialement dans le procès pénal où l'oralité des débats et l'adresse au jury participe de l'art d'impressionner et de séduire.

La profession d'avocat peut cependant, chez celui qui l'exerce, laisser des traces et des blessures profondes. Emile Pollack le vécut dans la célèbre affaire *Pierre Goldman*, où il s'agissait de savoir si cet intellectuel était coupable d'un meurtre ; il y eut un déchaînement de passions et de fortes péripéties judiciaires : deux arrêts de Cour d'assises, une décision de la Cour de cassation, l'épilogue se résolvant par un acquittement spectaculaire. Elle peut encore conduire à des choix éthiques difficiles ; H. Temime l'illustra par une anecdote saisissante sur un client détenu pour un cas de trafic d'armes, qui ne lui avait pas dit toute la vérité, ce dont il s'aperçut par lui-même.

Lors du débat, en réponse à la question d'un étudiant - « *Qu'est-ce qui fait un bon avocat pénaliste ?* » - Hervé Temime a insisté sur les qualités de caractère et de sensibilité : de caractère, car le refus de l'échec doit animer constamment l'avocat ; de sensibilité, car il faut, pour mener une bonne défense, pouvoir se figurer mentalement ce que pensent et ce que ressentent, en direct, les différents acteurs du procès. « *Un avocat pénaliste est-il nécessairement condamné à faire de la politique ?* » Hervé Temime a répondu par la négative en citant un mot de Georges Kiejman, qu'il admire aussi (et vainquit dans Goldman) : « *Je ne suis qu'avocat* ». « *Quelles sont les qualités d'un bon orateur ?* » Hervé Temime, prenant quelque distance avec le goût contemporain de l'éloquence cultivée pour elle-même, a d'abord répondu qu'il avait « *appris en entendant plaider les autres* ». Et ajouta qu'entre deux avocats - celui qui sait être formellement éloquent et celui qui sait convaincre au fond - c'est le second, par la sincérité qui l'anime, qui est sans nul doute le meilleur orateur. Le courage, également et Me Temime cita une autre grande figure, Jean-Marc Varaut. « *Comment, enfin, un avocat pénaliste peut-il se protéger afin de ne pas être trop affecté par une affaire ?* ». C'est un métier, a conclu Hervé Temime, dans lequel il faut s'engager pleinement et sans retenue et qui suppose d'être « *assez sensible pour comprendre mais assez fort pour résister* ».

Victor Simon,
président de l'Association des élèves de l'École